

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Signature d'un avenant à la convention cadre des centres sociaux 2015-2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet d'avenant intégrant la commune d'Arles à la convention-cadre des centres sociaux 2015-2017 joint en annexe au rapport, ainsi que le processus d'intégration de nouvelles communes au dispositif,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ledit avenant.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

Messieurs BORÉ, VIGOUROUX ne prennent pas part au vote.
A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée